



GOVERNEMENT

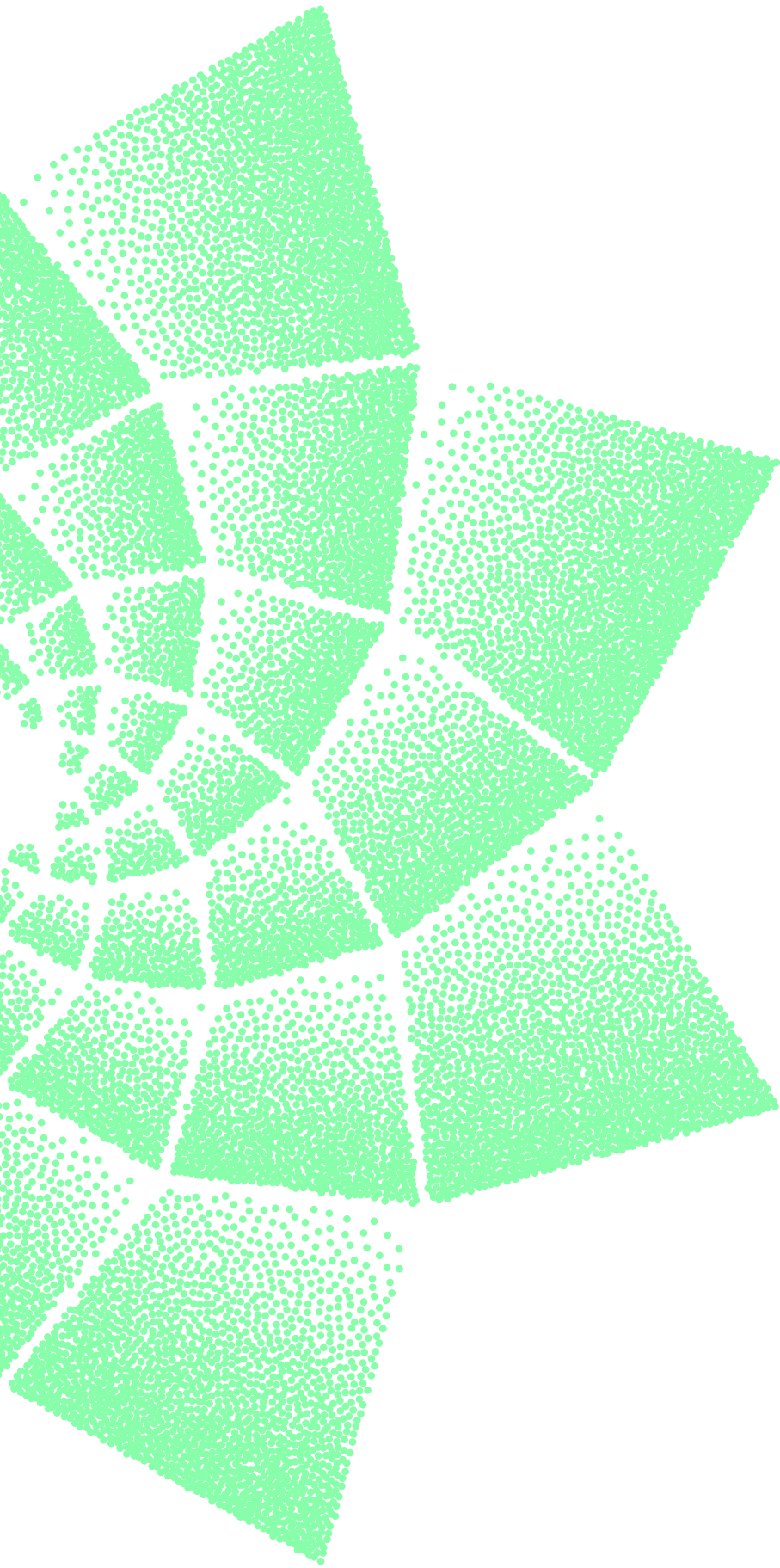
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier de presse → 17.04.2026

LA RÉFORME DE LA PREMIÈRE ANNÉE : VERS UNE SIMPLIFICATION DE L'ACCÈS AUX ÉTUDES DE SANTÉ

esr.gouv.fr

sante.gouv.fr



ÉDITORIAUX



Crédit : Mesre / Xbouzas

Par Philippe Baptiste

**Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Espace**

Dès ma prise de fonction, j'ai inscrit la simplification de l'accès aux études de santé parmi mes priorités. Le dispositif PASS/LAS a apporté des avancées réelles — moins de redoublements inutiles, une plus grande diversité des profils — mais il a aussi engendré une complexité devenue insupportable pour les étudiants et leurs familles. Avec Stéphanie Rist, nous avons conduit une concertation approfondie avec l'ensemble des acteurs. Aujourd'hui, les conclusions de la concertation nous éclairent sur une évolution du modèle pour qu'il soit harmonisé, lisible et équitable sur tout le territoire. Cette évolution doit respecter les grands principes de la loi de 2019 tout en corrigeant ses défauts : elle doit être pensée pour les étudiants, et construite avec eux.

Par Stéphanie Rist

**Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie
et des Personnes Handicapées**

Nous avons entendu les étudiants, leurs familles, mais aussi les enseignants et les professionnels de santé : tous ont exprimé un même besoin de clarté, d'équité et d'accompagnement. En faisant évoluer la première année d'accès aux études de santé, nous souhaitons faire le choix d'un modèle plus lisible, plus juste et plus humain. Il ne s'agit pas de renoncer à l'exigence, mais de mieux l'organiser, en mettant fin à des mécanismes devenus trop complexes et générateurs de stress. Nous voulons sécuriser les parcours, valoriser la diversité des profils et permettre à chacun de trouver sa place. C'est aussi une réforme au service de notre système de santé : mieux former, plus tôt, des professionnels compétents, engagés et en phase avec les besoins des territoires et des patients.



LA RÉFORME DE LA PREMIÈRE ANNÉE : UNE LICENCE ORIENTÉE SANTÉ, HARMONISÉE

À l'issue de la concertation nationale lancée le 20 octobre 2025, les ministres rendent compte des conclusions de ces travaux et dessinent les principes d'évolution de la première année, applicable à la rentrée 2027. Ce nouveau dispositif remplace le système PASS/LAS par un modèle harmonisé sur tout le territoire, dans la continuité des principes de la loi de 2019.

Les filières accessibles : les 5 filières MMOPK

La réforme ouvre l'accès aux cinq filières suivantes :

- Médecine (M).
- Maïeutique (M).
- Odontologie (O).
- Pharmacie (P).
- Kinésithérapie (K), désormais pleinement intégrée.

Une architecture en trois blocs équilibrés

La première année se structure autour de trois blocs d'enseignement :

Bloc Santé 24 — 30 ECTS	Bloc Disciplinaire 24 — 30 ECTS	Bloc Transversal 6 — 12 ECTS
Connaissances scientifiques fondamentales communes aux 5 filières MMOPK. Programme allégé, recentré sur l'essentiel.	Enseignements d'une mention de licence contributive (biologie, droit, sciences humaines, soins infirmiers, etc.).	Compétences psychosociales, communication, éthique, sciences humaines et sociales.

Les modalités de sélection

- Deux candidatures possibles : en fin de première année et en fin de deuxième année de licence.
- Validation obligatoire des blocs santé et disciplinaire ($\geq 10/20$ chacun).
- Classement fondé sur l'ensemble du parcours académique.
- Épreuves orales encouragées selon les organisations de chaque université.
- Redoublement autorisé une fois.
- Des programmes adaptés pour rationaliser l'apprentissage.

De nouvelles voies d'accès et une diversification des profils

- Passerelle élargie pour les titulaires d'une licence complète : pour favoriser les vocations tardives.
- Renforcement des passerelles paramédicales : pour les professionnels ayant validé 3 ans de cursus.
- Expérimentation pour l'accès aux études de pharmacie : des places réservées dans un cadre optionnel, limité et expérimental pour les étudiants souhaitant s'orienter exclusivement vers cette filière.

Calendrier et moyens

- Entrée en vigueur : rentrée universitaire 2027.
- Parcoursup : vœu principal « réforme de la première année » avec sous-vœu disciplinaire.
- Harmonisation nationale : fin des disparités locales.
- Accompagnement de l'État : financement dédié à la transformation pédagogique.

LA PACES : UN CONCOURS UNIQUE ET SÉLECTIF

La première année commune aux études de santé (PACES) reposait sur un principe simple mais exigeant : un concours unique et très sélectif, encadré par un numerus clausus fixant strictement le nombre d'admis dans les filières MMOP (médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie).

Ses qualités

- Un modèle lisible et national, identique dans toutes les universités.
- Une sélection reconnue garantissant un haut niveau d'exigence à l'entrée des filières.
- Un cadre clair pour les lycéens : une seule voie, un seul concours.

Ses limites

- **Un fort déterminisme social** : les étudiants issus de milieux favorisés ou préparés dans des structures privées y réussissaient mieux, au détriment de l'équité.
- **Un gâchis humain massif** : la majorité des admis était constituée de redoublants, laissant les meilleurs bacheliers de l'année sur le bord de la route.
- **Des situations d'échec sans issue** : des milliers d'étudiants méritants se retrouvaient sans alternative valorisable après une ou deux années d'échec.
- **Une homogénéité des profils** : peu propice à la diversité de compétences requises par un système de santé en profonde mutation.

LA LOI DE 2019 : LE PASS ET LA LAS

La loi du 24 juillet 2019 a supprimé la PACES et instauré deux nouvelles voies d'accès aux études de santé, applicables dès la rentrée 2020 :

- **Le PASS (Parcours Accès Spécifique Santé)** : une licence orientée santé avec une mineure dans une autre discipline.
- **La LAS (Licence Accès Santé)** : une licence classique (biologie, STAPS, droit, sciences humaines, etc.) comportant une mineure santé permettant de candidater aux filières médicales.

Ses avancées

- Réduction significative des redoublements inutiles en première année.
- Diversification réelle des profils via la LAS, enrichissant le vivier des futurs professionnels de santé.
- Suppression du numerus clausus, ouvrant la voie à une meilleure adéquation aux besoins des territoires.

Ses limites persistantes

- **Grande hétérogénéité d'organisation** : chaque université a bâti son propre modèle PASS/LAS, créant des inégalités entre territoires.
- **Complexité excessive** : le système reste difficile à comprendre pour les lycéens et leurs familles.
- **Modèle pédagogique trop proche de la PACES** : la pression et le stress sont restés à un niveau inacceptable, parfois perçus comme pires qu'avant.
- **Absence de redoublement autorisé** : source d'anxiété importante, poussant certains étudiants vers des universités étrangères.
- **Épreuves du second groupe hétérogènes** : les oraux, logistiquement difficiles, ne concernaient qu'une partie des étudiants et variaient fortement d'un site à l'autre.



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contacts presse

**Ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Espace**

Cabinet de Philippe Baptiste

01 55 55 84 24

**secretariat.communication
@recherche.gouv.fr**

**Ministère de la Santé, des Familles,
de l'Autonomie et des Personnes
handicapées**

Cabinet de Stéphanie Rist

01 87 05 97 89

sec.presse.sfaph@sante.gouv.fr

esr.gouv.fr

sante.gouv.fr